Niveau(x) d'enseignement: 1 Numéro EDUQ : 9570751
Centre d'intérêt: 450

Québec (Province). Conseil de la famille.

L'école et les familles : de son ouverture à leur implication / [Conseil de la famille ; consultation, recherche et rédaction, Bernard Marier]. -- Québec : Le Conseil, c1995.
51 p. : ill. ; 28 cm. -- (Etudes et recherches / Conseil de la famille du Québec ; 7)

La couv. porte en outre: Penser et agir famille. Notes bibliogr.: p. 45-47.

ISBN 2-550-24639-X

Vedette(s)-secondaire(s): Marier, Bernard

Descripteur(s): Participation des parents * Relations parents-école * Rôle de la famille * Opinion des parents * Etude de cas * Primaire (Ordre d'enseignement) * Secondaire (Ordre d'enseignement)

Eclairage nouveau, "celui des parents", sur la relation existant entre la famille et l'école. Le premier chapitre traite de la responsabilité et de la compétence sans équivoque des parents à l'égard de l'éducation de leurs enfants. Le second examine les attentes et insatisfactions des parents au regard du système d'enseignement de même que les structures mises en place pour répondre à ces aspirations. Le troisième chapitre propose l'appropriation comme méthode de rapprochement des parents et du personnel scolaire et présente des exemples de collaboration efficace. Le dernier chapitre évoque la nécessité de faire une meilleure place aux parents et insiste sur l'urgence pour l'école de favoriser ce rapprochement avec la famille.

PENSER
ET AGIR
FAMILLE

ÉTUDES ET RECHERCHES

L'ÉCOLE ET LES FAMILLES:

DE SON OUVERTURE

À LEUR IMPLICATION

Québec

95-7079

L'ÉCOLE ET LES FAMILLES:

DE SON OUVERTURE

À LEUR IMPLICATION

Ce document de réflexion a été adopté par le Conseil de la famille à sa réunion du 9 mai 1995 et transmis à la ministre responsable de la Famille, M^me^ Pauline Marois, le 1^er^ juin 1995. Il a également été envoyé au ministre de l'Éducation et déposé auprès des co-présidents des États généraux sur l'éducation.

Ce document constitue le 7^e^ ouvrage publié dans le cadre de la collection «Études et recherches» du Conseil de la famille.

Consultation, recherche et rédaction : Bernard Marier

Révision linguistique : Suzanne Lamy
Travaux de secrétariat : Céline Gariépy
Photographies : ministère de la Santé et des Services sociaux

La traduction et la reproduction totale ou partielle de ce document sont autorisées à la condition que la source soit mentionnée.

Lorsqu'utilisé, le générique masculin l'est dans le seul but d'alléger le texte.

CONSEIL DE LA FAMILLE
875, Grande Allée Est
Édifice H, bureau 1.66 B
Québec (Québec)
G1R 4Y8

Téléphone: (418) 646-7678
(514) 873-1292
Télécopieur: (418) 643-9832

© 1995 Conseil de la famille
Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec, 1995

ISBN: 2-550-24639-X

TABLE DES MATIÈRES

Introduction 1

1. Responsabilité et compétence sans équivoque des parents 5

1.1 La compétence parentale 5

1.2 La famille : première école de l'enfant 8

1.3 La famille et l'école 10

2. Attentes, structures et insatisfaction 13

2.1 Les attentes familiales 14

La réussite d'abord 14
Une école sensible à la réalité familiale 15
Un cadre propice à l'apprentissage 16
Un accès direct à l'école 17
Une école vivante dans son milieu 18
Support et complicité avec l'école 18

2.2 Les structures et l'insatisfaction des parents 19

Les structures en place 20
Complexité et inefficacité des structures 21
Caractère et méconnaissance des structures 21
Petits problèmes devenus grands 22
Importance d'une participation individuelle 23

3. Essentielle appropriation des parents 27

3.1 Le rôle de l'école dans l'«empowerment» 28

3.2 Quelques exemples 30

Programme à trois volets de la Commission scolaire Miguasha 31
«Éduquer ensemble» 32
«Comme parent, je m'implique ...» 32
«Family Matters» 33
Centre Mariebourg 34
De nombreuses actions ponctuelles 35
Ouverture et implication 35

4. Pistes de réflexion 37

4.1 Le troisième Plan d'action en matière de politique familiale 38

4.2 Donner la place aux parents 39

Conclusion 43

Notes et références bibliographiques 45

Personnes rencontrées 49

Composition du Conseil de la famille 51

INTRODUCTION

Les bouleversements sociaux et familiaux des dernières années ne sont pas sans affecter l'école. Trente ans après la publication du rapport de la Commission Parent et la création du ministère de l'Éducation, le Québec retourne à ses devoirs, examine les résultats obtenus et remet en question sa façon de faire. Aux projets de réforme succèdent ainsi des États généraux sur l'éducation. Ce grand rendez-vous devrait permettre à l'ensemble de la population, et non pas seulement aux spécialistes, d'exprimer des attentes pour que l'école dans notre société soit la mieux ajustée possible aux besoins de formation et d'éducation de nos jeunes d'aujourd'hui.

Le Conseil de la famille entend contribuer à ce débat de société. L'éducation des jeunes, la réussite scolaire, le rôle de l'école comme partenaire des parents, l'insatisfaction et les attentes de ces derniers sont des préoccupations qui lui sont soumises de façon constante lors de ses consultations. Elles ont d'ailleurs déjà fait l'objet de plusieurs discussions au sein du Conseil qui a décidé d'approfondir sa réflexion sur le rôle de l'école comme institution devant permettre aux parents de satisfaire leurs aspirations quant à l'évolution de leurs enfants. De plus, la ministre déléguée à la Famille exprimait le souhait, dès 1991, que le Conseil se penche sur ce sujet. Elle s'interrogeait alors notamment sur la place de la famille dans l'éducation scolaire des enfants, sur le rôle qu'elle peut jouer au sein de cette institution, sur le support qu'elle peut apporter aux éducateurs et sur les moyens que le gouvernement pourrait prendre afin de favoriser la collaboration famille-école. Par cette réflexion, le Conseil de la famille veut répondre à ces interrogations.

Le Conseil connaît, par ailleurs, les enjeux politiques majeurs qui concernent l'éducation actuellement. Il est conscient que de nombreux autres problèmes seront soulevés lors des États généraux sur l'éducation et que plusieurs groupes, évoquant tous l'intérêt de l'enfant, y feront valoir des points de vue parfois bien différents les uns des autres. Pour sa part, il a choisi d'apporter un éclairage nouveau, **celui des parents**, sur la relation existant entre la famille et l'école, en vue de rapprocher ces deux artisanes du plein épanouissement des enfants.

Ce travail n'est pas une synthèse des études déjà réalisées sur le sujet ni une plaidoirie visant à justifier ou blâmer un partenaire plutôt qu'un autre pour une situation parfois peu reluisante. Il s'agit plutôt d'un acte de foi et de confiance à l'égard des premiers responsables de l'éducation des enfants que sont les parents et envers ceux et celles à qui ils confient leurs enfants à l'école. Les propos qui suivent devraient permettre aux parents d'aborder l'école avec assurance et d'y trouver une institution et des professionnels qui ont à coeur de travailler avec eux pour la réussite de l'éducation de leurs enfants.

Le premier chapitre traite de la responsabilité des parents à l'égard de l'éducation de leurs enfants. La famille représente en effet le premier lieu d'épanouissement socio-affectif des enfants; pour peu qu'ils soient secondés, les parents ont la compétence requise pour accompagner l'enfant dans son éveil au monde. Ce rôle ne devrait-il pas se poursuivre tout naturellement lorsque l'enfant intègre le réseau scolaire ?

Le deuxième chapitre examine les attentes des parents au regard du système d'enseignement de même que les structures mises en place afin de répondre à ces aspirations. Il sera alors possible de constater que bon nombre d'insatisfactions demeurent, le système s'avérant difficilement capable de satisfaire les parents.

Le troisième chapitre, pour sa part, propose l'appropriation ou l'«empowerment» comme méthode de rapprochement des parents et du personnel scolaire. Il présente des exemples de collaboration efficace entre les parents et les enseignants et les enseignantes car plusieurs écoles du Québec mènent des projets pilotes ou des expériences à cet égard. Les résultats positifs de ces démarches incitent le Conseil de la famille à en signaler quelques-unes et à caractériser leurs conditions de réalisation.

Finalement, le chapitre quatre évoque la nécessité de faire une meilleure place aux parents et insiste sur l'urgence pour l'école de favoriser ce rapprochement avec la famille.

Plus d'un million d'enfants fréquentent les établissements d'enseignement primaire et secondaire au Québec. Dans le cadre des activités marquant l'Année internationale de la famille, les parents de toutes les régions du Québec se sont exprimés

sur les rapports qu'ils entretiennent avec l'école. La présente réflexion se fait l'écho de plusieurs de leurs préoccupations lorsqu'ils déclarent:

> «Il est essentiel de développer une plus grande solidarité entre tous ceux qui gravitent autour de l'enfant, parents, enseignants et intervenants scolaires; la coopération est plus essentielle que jamais; il faut dépasser les attitudes de méfiance, malheureusement encore présentes aujourd'hui.»[1]

1. RESPONSABILITÉ ET COMPÉTENCE SANS ÉQUIVOQUE DES PARENTS

On reconnaît généralement que les premières années de la vie sont capitales pour l'enfant. Elles lui offrent ses premiers contacts humains et établissent la fondation sur laquelle s'édifieront sa personnalité et son avenir. La famille joue un rôle primordial et irremplaçable dans ce processus. Il lui revient en effet de façonner l'environnement de l'enfant et de lui fournir les stimuli nécessaires à son développement physique de même qu'à son éveil intellectuel, moral, social et affectif. «En résumé, la famille est appelée à remplir des fonctions bio-psycho-sociales auprès de l'enfant en même temps qu'elle remplit des fonctions qui assurent la survie de la société dans laquelle elle s'inscrit comme cellule de base»[2].

Les parents d'aujourd'hui, bien que vivant dans une mouvance de modèles familiaux et dans la nécessité de concilier plusieurs rôles, notamment ceux du travail, ont à coeur d'exercer pleinement leurs fonctions et de remplir leurs responsabilités. De plus, ils ne veulent pas limiter ces dernières à la tendre enfance. Premiers éducateurs de leurs enfants, les parents souhaitent continuer d'assumer cette tâche même quand sonne l'heure de la rentrée scolaire. La famille représente tout aussi bien la première école de la vie que ce schème de référence auquel peut se rapporter l'enfant tout au long de son cheminement vers l'âge adulte. Tous ensemble, en cette époque de mouvance pour les familles, nous avons à trouver les modalités pour que les parents du Québec puissent concilier leurs rôles et occupations avec leur désir d'assumer leurs responsabilités éducatives.

1.1 La compétence parentale

La fonction d'éducatrice permanente que la famille exerce auprès de l'enfant et son influence sur la société sont largement reconnues. Le préambule de la loi instituant le Conseil de la famille[3] présente ainsi la famille comme le «premier milieu de vie, d'apprentissage et de socialisation» de l'enfant. On y mentionne de plus, que «le bien-être de la famille et des individus qui la composent est la base du bien-être de la société».

Malgré les transformations profondes de la famille et les bouleversements sociaux des 30 dernières années, le Conseil de la famille a la conviction, et le nouveau Code civil l'affirme d'emblée, que les parents ont la compétence requise pour accomplir leur tâche. Tout au long de ses travaux, avis et recherches, il a démontré que la famille possède les habiletés nécessaires au développement de l'enfant et que ces mêmes habiletés lui permettent de s'adapter à une société en constante évolution. Même si la famille est parfois affligée par un contexte social ou économique difficile, sa polyvalence lui permet de constituer le refuge de ses membres, le point de référence sur lequel doit pouvoir compter chacun de ses enfants. Seule institution à avoir survécu dans l'histoire des temps, la famille continuera à jouer son rôle de cellule de base de la société tant et aussi longtemps qu'elle saura transmettre à ses membres les valeurs qui lui ont permis de s'adapter aux transformations sociales les plus profondes.

Les parents sont et demeureront toujours les éducateurs naturels de leurs enfants. Ils possèdent en effet un «savoir intuitif et des compétences liées à la qualité et au genre d'aide dont les enfants ont besoin pour apprendre des choses particulières et au processus qui permet aux enfants de prendre en main certaines tâches de façon autonome»[4]. Ce concept, qui repose sur la compétence parentale, est cependant ébranlé, depuis nombre d'années, par la prise en charge de l'éducation par l'État, par des pratiques pédagogiques et administratives, de même que par la spécialisation des services offerts aux enfants en matière d'éducation.

Si le rôle d'institutrice ou d'instituteur était auparavant dévolu à une personne qui accueillait chez elle, ou à l'école du rang, les enfants du voisinage, il est maintenant l'apanage de spécialistes qui oeuvrent parfois de façon individuelle, sans compter sur l'apport des parents. Par un legs historique, les «petites écoles» ont évolué en écoles de quartiers puis en polyvalentes et écoles secondaires de villes ou de régions. La démocratisation de l'enseignement et, conséquemment, la croissance de la fréquentation scolaire figurent parmi les plus belles réussites de la Révolution tranquille. Cependant, petit à petit, les parents ont trop souvent vu leur rôle banalisé au point où plusieurs d'entre eux éprouvent maintenant divers sentiments dont un d'incompétence face à ceux et à celles à qui ils confient quotidiennement leurs enfants. Cette évolution fait dire à plusieurs qu'aujourd'hui, ce sont les professeurs qui utilisent les parents plutôt que le contraire. Plusieurs prétendent également que lorsque ça va bien en classe, c'est à cause de l'école;

lorsque ça va mal, par contre, les parents et le milieu familial sont les premiers responsables.

Le Conseil de la famille estime que les parents doivent exercer le pouvoir qu'ils possèdent en vertu de la compétence qui leur est reconnue. Il est nécessaire de mettre un terme à cette banalisation du rôle d'éducateurs qu'ils exercent auprès des leurs quand ils grandissent. Le Conseil de la famille soutient que l'engagement des parents est un élément primordial dans le processus d'apprentissage des enfants et croit au pouvoir de la famille dans sa prise en charge de l'éducation de ses jeunes. La famille représente pour les enfants la voie d'accès pour un premier contact avec la société. Elle est le point d'ancrage d'un projet éducatif soumis aux nombreux aléas administratifs tels les changements de professeurs, les passages de niveaux ou les modifications de programmes. La compétence parentale ne s'oppose pas à la spécialisation du personnel enseignant ou au système scolaire déjà en place. Elle constitue plutôt une base sur laquelle doivent compter les professionnels de l'enseignement afin d'élaborer solidement les pédagogies leur permettant de préparer nos jeunes à la vie en société. L'oeuvre de l'enseignant doit être complémentaire à la mission éducative des parents.

Dans son guide *Penser et agir famille*[5], le Conseil de la famille exhorte les intervenants publics et privés à développer une approche familiale, notamment par l'évaluation de leurs politiques et de leurs programmes dans une perspective familiale. Parmi les critères d'évaluation proposés, le quatrième traite explicitement de la compétence parentale. Il stipule que «les familles doivent être considérées comme partenaires compétents dans les politiques et les programmes de services aux personnes, si on veut qu'elles remplissent toutes leurs fonctions». Cet accent sur le partenariat et sur la compétence familiale trouve une application concrète dans le domaine de l'éducation. Le milieu scolaire doit être un partenaire au service des familles, un agent d'information sur les réalités familiales, un soutien dans l'évolution harmonieuse de l'enfant dans son milieu familial et en société.

1.2 La famille : première école de l'enfant

Dès sa naissance, l'enfant entreprend un long processus d'apprentissage amorcé par les contacts privilégiés qu'il entretient avec ses parents et les membres de sa famille. Alors que la satisfaction de ses besoins primaires lui procure bien-être et sentiment de sécurité, ses rapports avec les personnes qui l'entourent contribuent au développement de son estime de soi et de sa personnalité. La rétroaction qu'il reçoit de ses parents l'encourage, par exemple, à poursuivre ses expériences et à prendre de nouvelles initiatives. La complicité que l'enfant établit avec les membres de sa famille de même que les marques d'affection et d'amour que lui manifestent ses parents lui sont essentielles: elles contribuent à l'affirmation de sa personne et au développement de son autonomie.

Par ailleurs, l'enfant aime imiter le monde adulte qui l'entoure. Il écoute les plus vieux, observe leurs gestes et exécute, lorsqu'il est seul, des mimiques parfois révélatrices. Plus tard, il expérimentera les façons d'interagir des adultes et modèlera son comportement à l'image des grandes personnes qui le côtoient. Les parents représentent donc vite des modèles pour leurs enfants[6]. Ils constituent leur point de référence, l'exemple à suivre dans toutes les situations: ils sont les premiers éducateurs de leurs enfants. Ce pouvoir des parents est considérable. Afin de l'exercer au profit de l'enfant, ils doivent en tout temps agir en concordance avec leur dire. Cet unisson permet à l'enfant de bien comprendre les consignes qui lui sont signifiées, d'agir en conformité avec les valeurs familiales privilégiées et d'acquérir des comportements sociaux appropriés. L'attitude éducative des parents jumelée aux relations affectives présentes à l'intérieur de la famille permettent à l'enfant de faire face à la société dans laquelle la cellule familiale a su évoluer.

Il existe un rapport très étroit entre la famille et la société et les parents sont, pour leurs enfants, le miroir de cette société. Ils accompagnent l'enfant dans son éveil au monde qui l'entoure, le guident dans un long cheminement vers son état d'adulte responsable contribuant à l'évolution de la société. La famille ouvre les yeux de l'enfant sur le monde et détermine, dès son plus jeune âge, les comportements qu'il adoptera au sein de la société. «Quel que soit le visage concret du groupe familial, on peut parler de la famille comme d'un lieu d'acquisition d'une culture de base: par sa vie et par les actions éducatives qu'elle exerce, la famille

transmet un premier ordre de valeurs et même un cadre de référence pour l'ensemble des actions»[7].

Première école de l'enfant, puisqu'elle constitue son cadre de référence, la famille ne cesse pas pour autant d'exercer son influence lorsque le jeune entreprend son cheminement scolaire, alors que les parents délèguent à l'école la formation plus formelle nécessaire au plein développement de l'enfant. Bien au contraire. Confrontés en classe à de nouvelles réalités, l'enfant et l'adolescent transportent à la maison leurs observations pour fins de comparaison et de discussion avec les membres de sa famille. Celle-ci renforce alors les acquis de son «élève» qui aura par la suite à apprécier les valeurs familiales au regard de ce qui se passe à l'école. Ce mouvement de va-et-vient entre l'école et la maison est d'une grande importance pour l'enfant et l'adolescent. Il représente pour lui une incursion dans la société, un contact direct, sans la présence de ses parents, avec un environnement nouveau lui permettant de faire progressivement des comparaisons et de former son jugement. D'où la nécessité de développer une collaboration, voire une complicité entre les parents et les professeurs. La concordance entre les valeurs acquises par l'enfant à la maison et celles présentées en classe ou dans la cour de récréation, lui fournit cette assurance et cette confiance en soi nécessaires à la réussite éducative.

La présence significative de la famille auprès de l'enfant ne se limite pas à la petite enfance. Au moment où les jeunes vivent les changements ardus de l'adolescence, ils doivent également pouvoir compter sur le support de leur famille. Dans un sondage réalisé au cours de l'Année internationale de la famille, les adolescentes et les adolescents disent majoritairement envisager leur avenir avec optimisme. Cette perception positive des jeunes n'est pas étrangère au climat familial à l'intérieur duquel ils évoluent. Une des conclusions du sondage *Ados, familles et milieux de vie* précise en effet que «la qualité relationnelle dans la famille ressort comme un déterminant puissant, sinon le plus puissant, de la qualité de vie personnelle et sociale des adolescents»[8]. Bref, l'amour et le soutien prodigués à l'enfant par le milieu familial influencent ses perceptions et son comportement jusqu'à l'âge adulte.

1.3 La famille et l'école

Tous les intervenants dans cette longue et patiente démarche d'éducation des enfants et des adolescents ont intérêt à considérer la famille comme première responsable compétente de cette oeuvre. De nombreuses études, recherches et expériences le prouvent: une présence soutenue de la famille dans le cheminement intellectuel et dans le projet éducatif de l'enfant et de l'adolescent augmente considérablement ses chances de réussite. Dans la majorité des cas, les parents sont préoccupés et désirent participer pleinement au développement et à la réussite scolaire des jeunes. Les prémisses nécessaires à l'appropriation de l'école par la famille sont donc en place pour assurer l'épanouissement et la réussite éducative des enfants.

Dans un Avis adopté le 30 septembre 1993[9], le Conseil supérieur de l'éducation reconnaît cet apport des parents dans le processus d'apprentissage des enfants. Il souligne notamment la nécessité de compter sur une telle contribution et rappelle «l'importance d'accroître la compétence des parents et du personnel scolaire à travailler ensemble».

Pour sa part, le ministère de l'Éducation présente, à l'intérieur du numéro de mai-juin 1994 de sa publication *Vie pédagogique*, un dossier sur l'école et la famille. Une fois de plus, l'importance de cette dyade y est reconnue, et les profits à en tirer clairement mis en évidence. L'école n'a guère le choix: elle doit s'allier aux parents dans le projet éducatif. «L'investissement d'énergie est rentable, car sans les parents, les risques d'échecs sont tellement plus élevés, surtout pour les élèves qui ne font pas spontanément partie du peloton de tête de la classe.» D'où l'intérêt d'intégrer la «relation élèves-parents-matières et, d'une façon particulièrement attentive, au début de la scolarisation de façon à créer des habitudes d'engagement précieuses pour tout le reste des études de l'élève.»[10]

La majorité des parents d'élèves du primaire et du secondaire veulent s'investir dans le projet éducatif de leurs enfants. Ils sont d'ailleurs mieux équipés, car plus scolarisés qu'avant pour le faire. Une récente étude du Groupe de recherche de l'Université Laval en intervention auprès des élèves en difficulté[11] dénote cet intérêt chez un groupe de 957 parents de la région 03. Ces derniers soutiennent, dans une proportion de plus de 70 %, leurs enfants pour leurs devoirs et leçons

en plus de discuter avec eux de leur journée en classe; ils se disent prêts, dans 65 % des cas, à suivre une formation afin de mieux accompagner leurs jeunes pour les devoirs et leçons. Par ailleurs, 97 % des parents et 99 % des enseignants croient qu'une collaboration entre l'école et la famille est susceptible d'améliorer le rendement scolaire et la conduite des enfants. À n'en point douter, la collaboration entre l'école et la famille est pertinente et souhaitée par tous. Même si l'étude de l'Université Laval à ce sujet ne couvre qu'une région du Québec, il est facile de penser, compte tenu de ces résultats sans équivoque, que l'ensemble des parents de la province entretient cette même préoccupation à l'égard de l'éducation de leurs enfants.

Par ailleurs, si important soit-il, l'accompagnement des parents lors des devoirs et des leçons n'est qu'un exemple de l'exercice de la compétence parentale. Les parents sont en effet aptes à exercer leur influence sur l'ensemble de la démarche éducative de leurs enfants et de leurs adolescents, et ils souhaitent s'y engager résolument. Un autre sondage réalisé dans le cadre de l'Année internationale de la famille démontre ainsi l'intérêt que les pères portent à l'éducation de leurs enfants: ils se disent presque unanimement (neuf sur dix) impliqués dans l'éducation de leurs enfants, présents dans leur famille et proches de leurs fils et de leurs filles[12]. Il importe maintenant que cette implication trouve un terrain concret d'application et que l'école s'ouvre pour profiter comme il se doit de l'expertise parentale en favorisant une pédagogie appropriée de support aux parents pour le mieux-être des enfants.

2. ATTENTES, STRUCTURES ET INSATISFACTION

Si tous les acteurs dans le processus d'apprentissage de l'enfant s'entendent sur la nécessité de la présence parentale dans cette démarche, il y a cependant encore loin de la coupe aux lèvres. Le Conseil de la famille déplore que la majorité des parents soit distante de l'école, que la structure scolaire et le personnel éprouvent toujours de la difficulté à se rapprocher des parents et que les diverses réalités familiales ne guident pas suffisamment le personnel enseignant et les administrations scolaires dans la définition d'un nouveau partenariat avec les familles.

Le Québec est en présence de deux solitudes en matière d'éducation des jeunes. D'une part, il y a les parents, ces éducateurs naturels des enfants, qui possèdent tous les atouts et le pouvoir nécessaires au développement du plein potentiel des jeunes et qui représentent la continuité à travers les différentes étapes de la formation académique des enfants. D'autre part, il y a les enseignants et les enseignantes, ces éducateurs professionnels qui possèdent la formation requise pour transmettre aux élèves les savoirs nécessaires à la poursuite de leur cheminement académique et professionnel. Et au dire de ces deux groupes, les relations ne sont pas toujours idéales: «Dans son fonctionnement quotidien, la relation entre l'école et la famille ne semble pas toujours facile. À la recherche de nouvelles formes de coopération, ces deux mondes sont confrontés à des réalités où il n'y a plus de frontière étanche entre les responsabilités en fonction du temps passé à l'école et du temps passé dans la famille.»[13]

Il est donc plus que nécessaire que se tisse un lien entre ces deux entités, que collaborent ces deux acteurs essentiels à la formation des jeunes et à leur réussite scolaire. Ce lien devra permettre un meilleur échange d'informations entre enseignants, enseignantes et parents, faciliter un partage des valeurs entre l'institution familiale et l'institution d'enseignement, créer, au profit de l'enfant, une ouverture plus grande sur la société à l'intérieur de laquelle il aura à exercer son autonomie. Pour ce faire, il importe que le monde de l'enseignement soit au fait des différentes réalités familiales, qu'il comprenne et réponde aux attentes des parents, qu'il assiste les familles dans leur tâche première d'éducation des jeunes. En un mot, l'école doit s'ouvrir à la famille et la traiter en partenaire prioritaire.

Mais il faut également que les parents s'approprient et exercent leur pouvoir d'éducateurs naturels, et qu'ils puissent transposer, à l'intérieur de l'école, leurs préoccupations et leur savoir-faire. Et cette implication des parents, elle se concrétisera dans la mesure où l'école saura l'accueillir.

2.1 Les attentes familiales

Les attentes des parents à l'égard de l'éducation de leurs enfants sont nombreuses et variées. Il est même possible d'affirmer qu'il existe autant d'attentes qu'il y a de «types» de familles et qu'à leur tour, ces aspirations se modulent en fonction de leurs caractéristiques socio-économiques et de leur origine. S'il s'avère vain de cataloguer ces attentes, il est cependant possible de dégager certaines constantes et d'affirmer d'emblée que tous les parents souhaitent le succès de leurs enfants.

La réussite d'abord

Ce que les parents veulent avant tout, c'est la réussite de leurs enfants. Ils tiennent à ce que leurs enfants complètent au moins leurs études secondaires, qu'ils acquièrent une formation de base nécessaire à la poursuite de leur démarche vers des études collégiales ou le marché du travail. Ils ne conçoivent pas que 46 % des élèves de la C.E.C.M. abandonnent leurs études entre septembre de la première année au secondaire et juin de la dernière année[14]. Ils ne veulent surtout pas que leurs enfants fassent partie de ce nombre.

Pour garder les enfants en classe, quoi de mieux qu'un enseignement riche et stimulant ? Les parents l'ont répété à plusieurs reprises au Comité de la consultation sur la politique familiale[15] et au Conseil de la famille[16]. Ils s'attendent à ce que l'enseignante ou l'enseignant aime les enfants, enseigne avec passion, présente à ses élèves une matière qui leur permettra de comprendre la société à l'intérieur de laquelle ils auront à exercer leurs responsabilités d'adultes. Somme toute, ils veulent que l'école fournisse les connaissances de base aux enfants, qu'elle les stimule et leur ouvre les horizons et ce, pour toute la durée des études primaires et secondaires.

Une école sensible à la réalité familiale

Les parents s'attendent également à ce que le personnel enseignant manifeste une sensibilité réelle aux diverses réalités familiales et qu'il fasse preuve d'empathie et de compréhension à l'égard des familles.

Il en est ainsi des familles qui sont durement frappées par la pauvreté. Le Conseil scolaire de l'île de Montréal souligne à cet égard l'état de pauvreté de 159 120 familles avec enfants de l'île de Montréal et réclame à leur intention des mesures propres à les aider telles que les maternelles 4 ans, la présence d'agents de liaison entre l'école et la famille, une plus grande participation des parents, etc[17]. Ces familles souhaitent en effet un soutien de l'école, une aide qui, sans les déresponsabiliser, puisse leur permettre de préparer adéquatement leurs enfants pour la classe et leur fournir l'aide requise pour les devoirs et les leçons.

Parfois, la réalité familiale est également marquée par un handicap. Les parents handicapés ou les parents d'enfants handicapés souhaitent eux aussi que l'école soit sensible à leur situation. Ils veulent qu'elle devienne un lieu d'intégration pour toute personne connaissant une déficience. Ils constatent cependant qu'il reste beaucoup à faire pour améliorer l'intégration scolaire des enfants handicapés et pour rendre l'école accessible aux parents handicapés, afin qu'ils puissent mieux remplir leur rôle auprès de leurs enfants. En 1993-1994, seulement 15 % des élèves handicapés du secondaire allaient en classe régulière; cette proportion était de 35 % pour les élèves du primaire[18].

Par ailleurs, la multiethnicité pose un défi de taille à l'école. Les familles immigrées veulent que soit prise en considération leur spécificité, que leur culture et leurs croyances soient respectées et que le personnel enseignant leur fournisse l'assistance nécessaire pour trouver un équilibre entre leur héritage culturel et l'intégration dans un pays d'adoption. Professeurs, membres du personnel et directions d'écoles doivent donc développer de nouvelles approches en matière d'éducation des enfants afin de répondre adéquatement aux aspirations des nouveaux venus.

Enfin, l'émergence de nouvelles réalités familiales a fait surgir de nombreux besoins vite transposés dans le milieu scolaire. Les ajustements requis par la mono-

parentalité ou la recomposition familiale ne sont pas sans affecter les enfants d'âge scolaire, occasionnant même parfois des problèmes de comportement ou des difficultés d'apprentissage. Le personnel enseignant et la direction d'école sont alors appelés à la rescousse. On leur demande ainsi de faire preuve de patience et de compréhension et de poser une série de gestes qui aideront les élèves et leurs parents à composer avec leur nouvelle situation. À titre d'exemple, les parents souhaitent, lorsque la situation l'exige, que la mère et le père puissent recevoir le bulletin de l'enfant et soient informés de son cheminement académique, que soit accordé plus de temps pour les signatures des deux parents sur les bulletins ou les communications en provenance de l'école, que les professeurs manifestent de l'intérêt à l'égard du vécu de l'enfant et de sa nouvelle situation, qu'ils connaissent le calendrier de garde des enfants, qu'ils prévoient des activités calmes le lundi matin et le vendredi après-midi afin de contrer l'agitation des enfants, etc.

Bref, les parents demandent reconnaissance et soutien du système scolaire.

Un cadre propice à l'apprentissage

En plus de ces attentes qui se rattachent à la mission même de l'école et à la façon de faire du personnel scolaire, les parents manifestent plusieurs autres souhaits au regard du cadre physique d'apprentissage. Ils souhaitent que leurs enfants trouvent à l'école un véritable milieu de vie satisfaisant, qu'ils développent un sentiment de fierté et d'appartenance, qu'ils côtoient des adultes significatifs prêts à les accompagner personnellement dans leur démarche. Ils s'inquiètent ainsi de la taille des écoles, de son organisation, de l'anonymat et de l'insensibilité qu'on y retrouve.

Ils s'interrogent également sur la quantité et la pertinence des journées pédagogiques, sur le nombre de jours d'enseignement dans l'année scolaire, sur la durée et l'étalement d'une journée de classe. Ces derniers soucis reflètent bien la situation actuelle des familles où, dans la plupart des cas, la mère et le père (ou le parent chef de famille monoparentale) occupent le marché du travail et doivent composer avec les horaires de l'école.

À cela s'ajoutent les problèmes reliés au transport scolaire, à la cantine de l'école, au coût des effets scolaires, à la disponibilité du service de garde en milieu scolaire ou à proximité de l'école, à la violence dans ou aux abords de l'école pour ne nommer que ceux-là.

Somme toute, les parents souhaitent pour leurs enfants un cadre propice à l'apprentissage qui tient compte des réalités et des obligations parentales.

Un accès direct à l'école

Les parents demandent d'être accueillis et informés adéquatement par l'école, en plus de pouvoir entrer directement en contact avec ceux et celles à qui ils confient leurs enfants. Ils veulent que se développe un esprit de collaboration entre la famille et l'école et que les enseignants et les enseignantes fassent preuve de disponibilité à leur égard.

Alors qu'ils sont les premiers responsables de l'éducation des enfants, les parents ont trop souvent l'impression de déranger, de se heurter à une structure administrative lourde et rigide lorsqu'ils s'adressent à l'école ou veulent entrer en contact avec les professeurs. La structure du système scolaire est aliénante pour tous (parents, enfants et enseignants) nous ont répété les personnes consultées. Elle déshumanise l'école, déresponsabilise ceux et celles qui ont la charge des enfants et empêche le développement d'une atmosphère familiale que réclament les parents pour l'école. Pourtant, nous confie-t-on, de simples mesures comme l'installation d'une ligne téléphonique dans le local des professeurs pourraient faciliter la communication entre les deux agents responsables de l'éducation des enfants.

Un lien de communication plus direct entre les familles, l'école et les professeurs s'impose. Les parents acceptent de plus en plus difficilement que leur désir d'entrer en contact avec les professionnels de l'enseignement soit contrecarré par l'horaire de travail ou les conventions collectives.

Une école vivante dans son milieu

L'école ne saurait vivre en vase clos, sans contribuer au développement de son milieu et sans recevoir de sa part les stimuli nécessaires à son évolution. Les parents souhaitent en ce sens que l'école soit présente et s'implique dans la communauté, qu'elle n'hésite pas à recourir aux ressources externes pour compléter la formation des élèves, qu'elle soit un élément actif et dynamique dans son milieu. L'association parents-école-communauté constitue, pour les personnes consultées, une trilogie essentielle dans la réussite scolaire et éducative des jeunes.

Les parents considèrent également l'école comme une propriété commune et désirent notamment que ses équipements culturels ou sportifs soient mis au profit de la collectivité. Ils comprennent mal que leurs enfants doivent traîner sur les trottoirs ou dans les centres commerciaux alors que des aménagements récréatifs de qualité se retrouvent sous-utilisés dans les écoles ou les polyvalentes.

Pour plusieurs familles, l'école est l'âme même de la collectivité, le centre autour duquel gravite la vie de l'agglomération. Toute la question de la fermeture des écoles de quartier, de petites villes ou de villages représente un problème de taille pour ces familles. Fermer l'école porte atteinte à l'intégrité de la communauté, dépossède les parents d'un outil indispensable d'identification et d'intégration des enfants à leur milieu. Au moment où l'on se penche sur les profils de formation au primaire et au secondaire, alors que l'on s'interroge sur la façon adéquate de préparer les élèves au 21e siècle, les parents exigent d'être consultés et considérés par les élus et les responsables scolaires lorsqu'il s'agit de l'avenir de leur école.

Support et complicité avec l'école

Les attentes des parents à l'égard de l'école sont donc innombrables. Les nouvelles réalités sociales et familiales exercent une pression telle sur le système scolaire que celui-ci devra répondre aux besoins des parents s'il veut évoluer à leur rythme en société et fournir aux élèves les outils nécessaires à une insertion fonctionnelle dans un monde en constante et rapide évolution. Le succès des élèves et le bien-être des familles en dépendent. Il est plus que temps de «raccrocher» l'école aux besoins des jeunes[19] et de leurs familles. Laissées à elles-mê-

mes, sans support et sans complicité avec l'école, les familles québécoises ne peuvent que difficilement assumer leur rôle et soutenir adéquatement leurs enfants dans la voie de l'apprentissage scolaire. Plusieurs d'entre elles sont ainsi tentées d'abandonner, car elles ne se sentent plus en mesure d'assumer leurs responsabilités, de composer avec la réalité, considérant avoir perdu le contrôle sur leur principale raison d'être qu'est l'éducation des enfants. *«Peut-on améliorer la concertation entre les parents et les intervenants du monde scolaire ?»*[20] se demandent alors plusieurs parents du Québec. Une réponse positive à cette question s'impose afin que les familles prennent cette place qui est leur et que s'instaure cette collaboration nécessaire à la réussite des jeunes.

De plus, il est important de souligner que les demandes des familles ne vont pas à l'encontre du travail accompli par les enseignants et les enseignantes. En effet, en aucun moment lors des consultations et des rencontres menées par le Conseil de la famille, les parents ont remis en question la compétence des professeurs. Tout au plus ont-ils discuté, à l'occasion, des cours offerts à leurs enfants. Les parents ne veulent pas s'immiscer dans le champ de responsabilités des éducateurs professionnels de leurs enfants. Ils veulent simplement que tombent les irritants à la vie familiale; ils souhaitent, à titre d'éducateurs premiers des enfants, gérer les aspects qui relèvent de leur compétence parentale.

2.2 Les structures et l'insatisfaction des parents

Les structures mises en place pour favoriser la participation des parents à la vie de l'école ne répondent pas, pour la majorité des familles, aux attentes exprimées. À maintes reprises, les parents ont fait part au Conseil de la famille de leur déception à l'égard de ces mécanismes, dénonçant notamment leur rigidité et leur lourdeur, les considérant comme une entrave plutôt qu'un encouragement à leur implication. De plus, la taille de l'école ne fait qu'accentuer le problème. S'il est difficile pour un parent de croire et d'adhérer aux structures d'une école de neuf cents élèves, il est facile d'imaginer les efforts qu'il devra consentir si l'école compte une population de deux mille enfants ...

Les structures en place

Afin de favoriser les échanges entre les deux partenaires de l'éducation des enfants et de permettre aux parents de participer à la gestion du système scolaire, le gouvernement du Québec a mis en place, par la *Loi sur l'instruction publique*, des structures veillant à articuler les rapports entre l'école et la famille. Ce sont les commissions scolaires, les comités de parents, les comités d'écoles, les conseils d'orientation, et le projet éducatif de l'école.

La **commission scolaire** est la structure administrative qui voit au fonctionnement des écoles et des centres de formation des adultes de son territoire. Les parents peuvent participer à la gestion de la commission scolaire en se faisant élire à titre de commissaires ou en travaillant au sein de comités comme le comité de parents, ou le comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Institué dans chaque commission scolaire, le **comité de parents** est composé d'un représentant de chaque comité d'école. Il a pour fonction de promouvoir la participation des parents aux activités de la commission scolaire, de donner son avis sur tout sujet propre à assurer le meilleur fonctionnement de la commission scolaire et de faire valoir les attentes générales des parents auprès de la commission scolaire. Ces comités sont regroupés au sein de la Fédération des comités de parents de la province de Québec.

Le **comité d'école** oeuvre, pour sa part, au sein de l'école où il est responsable de promouvoir la participation des parents à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation du projet éducatif de l'école. Composé d'au moins cinq et d'au plus vingt-cinq parents, il joue un rôle consultatif auprès du conseil d'orientation et de la direction de l'école à qui il soumet tout sujet concernant les parents.

Composé de parents nommés par le comité d'école, d'enseignants et d'enseignantes, de membres du personnel non enseignant et de soutien, d'élèves du secondaire et d'un représentant de la communauté (si désiré), le **conseil d'orientation** détermine quant à lui les orientations propres à l'école. Il adopte les règles de conduite et les mesures de sécurité et approuve la programmation des activités

nécessitant un changement à l'horaire habituel ou un déplacement à l'extérieur de l'école, le tout après proposition de la direction.

Finalement, la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que chaque école se dote d'un **projet éducatif**. Il s'agit là d'une démarche par laquelle les élèves, les parents, les enseignants et les enseignantes de même que les autres membres du personnel de l'école précisent les objectifs propres de l'école, se donnent un plan d'action, le réalisent et le révisent périodiquement. Défini par le Conseil d'orientation, le projet éducatif représente les valeurs privilégiées par les intervenants de l'éducation et doit promouvoir cette éducation aux valeurs réclamée par les parents.

Complexité et inefficacité des structures

«Il y a tellement de comités et de réunions de toute sorte, qu'on ne sait plus où donner de la tête ...». «Au début de l'année, le directeur d'école nous a parlé de tous ces comités. Moi, ce qui m'intéresse, c'est de savoir où et comment je peux parler au professeur de ma fille !». «C'est encore les mêmes qui sont sur ces comités. J'y suis allé une fois, mais je ne comprenais même pas leur jargon !»

Tels sont les commentaires les plus souvent recueillis auprès de parents au sujet des comités d'école, des comités de parents ou des conseils d'orientation. Le message transmis est clair: il y a trop de structures et on ne sait pas vraiment à quoi elles servent. Même les commissions scolaires ne sont pas épargnées par la critique parentale. Alors que plusieurs considèrent qu'elles dédoublent le pouvoir municipal en place, d'autres estiment qu'elles n'ont pas la marge de manoeuvre requise pour fonctionner adéquatement.

Caractère et méconnaissance des structures

L'ensemble des instances mises en place par la *Loi sur l'instruction publique* sont par ailleurs mal connues des familles. Leur composition et leur fonctionnement, de même que leurs obligations et leurs pouvoirs ne sont pas assez clairement présentés aux parents des élèves qui fréquentent l'école. Dans plusieurs écoles,

une réunion de parents est tenue en début d'année, et c'est au cours de cette assemblée générale que sont présentées ces structures et qu'a lieu la formation du comité d'école. Le parent non initié ne comprend que difficilement cette mécanique de participation, ignore la relation pouvant exister entre les différentes composantes, et hésite à se porter volontaire. Même les parents qui oeuvrent au sein d'un comité d'école avouent bien candidement que ce n'est qu'à la deuxième ou troisième année de participation qu'ils arrivent à maîtriser le jargon propre à leur fonction et à travailler adéquatement avec le groupe ... Comment la majorité des parents peut-elle alors utiliser cette structure afin de transmettre ses préoccupations aux autorités scolaires ?

De plus, le caractère consultatif de la plupart de ces structures ne favorise guère l'implication des parents. La générosité des parents qui s'engagent au niveau du comité d'école, du comité de parents ou du conseil d'orientation n'est ainsi malheureusement récompensée souvent que par une écoute attentive de leurs recommandations ou requêtes. Le dynamisme, la solidarité et la ténacité dont ils font preuve, de même que cet altruisme qui leur fait dépasser leurs propres intérêts au profit des intérêts de l'ensemble ne sont pas toujours, à l'école, synonymes d'influence ou de réussite.

Petits problèmes devenus grands

Méconnues des parents et peu attirantes, ces structures consultatives ne peuvent en conséquence prétendre se faire l'écho de l'ensemble des attentes familiales. Elles se révèlent même inadéquates pour régler les problèmes qu'éprouvent les familles dans leurs relations avec l'école. C'est ainsi que, faute de solution, plusieurs problèmes se sont aggravés au cours des ans, les parents refilant aux générations qui les suivent, les questions demeurées sans réponse.

Le problème de violence dans les écoles, par exemple, n'est certes pas apparu du jour au lendemain de façon aussi criante qu'il ne l'est actuellement. Cependant, a-t-on vraiment écouté les parents lorsqu'ils se sont plaints des premières manifestations de violence rapportées par leurs enfants ? A-t-on envisagé une solution avec eux ? Au regard de l'aménagement des journées de classe, a-t-on consulté les parents sur l'horaire des cours, sur le nombre de journées pédagogiques ou

sur les semaines de relâche ? Associe-t-on vraiment les parents aux grandes décisions telles les fermetures d'écoles ou l'utilisation des équipements de l'école ou à la simple facturation d'activités pédagogiques ou d'effets scolaires ? Ne résume-t-on pas trop facilement le pouvoir des parents à leur possibilité de choisir les membres du comité d'école ou les commissaires de la commission scolaire ?

Las de ne pouvoir aborder ces questions et éprouvant un sentiment d'impuissance à l'égard des structures en place, plusieurs parents abdiquent en espérant tout simplement que le temps passe et que leurs enfants finissent par compléter leur secondaire. D'autres choisiront l'école privée où les structures moins lourdes et la loi du marché permettent aux parents de faire davantage valoir leurs points de vue et d'intervenir directement lorsqu'un problème surgit. De plus, ils y retrouvent cette concurrence tant souhaitée entre établissements qui leur permet de choisir à la fois le projet éducatif et le cadre de vie qui correspondent le mieux à leurs enfants. Il ne faut pas se cacher que l'école privée attire de plus en plus de parents qui ne peuvent plus composer avec la structure scolaire publique en place et qui sont à la recherche d'un mieux-être pour leurs enfants. Plusieurs de ces parents devront cependant faire de grands sacrifices pour offrir cette éducation à leurs jeunes. «*Je leur répète souvent qu'il s'agit là de leur héritage*» nous confie une mère qui a opté pour l'école privée pour ses deux filles.

Importance d'une participation individuelle

Devant les doutes que les parents entretiennent à l'endroit de la structure scolaire et des mécanismes de participation collective, plusieurs d'entre eux consacrent leur énergie au développement de contacts personnels avec l'école. Mais là encore, le succès est loin d'être assuré.

Pour les parents, l'importance d'une participation institutionnelle ne saurait éclipser la nécessité d'une participation individuelle au cheminement scolaire et à la réussite de leurs filles et de leurs fils. Ce que les parents souhaitent avant tout, c'est d'avoir un accès direct à l'école, de pouvoir faire part, sans intermédiaire, de leurs attentes au professeur ou à la direction de l'école, d'être en mesure d'intervenir immédiatement lorsque survient un problème dans l'éducation de leurs enfants. Cependant, ils n'y parviennent que difficilement. Les contraintes

respectives du personnel scolaire et des parents, les horaires surchargés, la difficile conciliation des responsabilités familiales et professionnelles et les difficultés de communication interpersonnelle entravent bien souvent cette collaboration tant souhaitée. De plus, plusieurs soutiennent que la rigidité des conventions collectives, ratifiées à la fois par l'employeur et les employés, empêche les enseignants et les enseignantes d'accorder toute l'attention souhaitée aux parents des élèves de leur classe. Ne devrait-on pas, plutôt, valoriser ces échanges avec les parents et reconnaître les efforts du personnel enseignant qui oeuvre pour en augmenter la quantité et en améliorer la qualité ?

Par ailleurs, plusieurs écoles conçoivent la collaboration avec les parents de manière très restrictive en cantonnant ces derniers dans des activités de support tels l'accompagnement lors de sorties d'élèves, les levées de fonds, la supervision des devoirs, la signature de messages, l'assistance à une réunion en début d'année ou la remise des bulletins. Ces activités ne suscitent que peu d'intérêt chez les parents, car elles initient une communication à sens unique, de l'école aux parents, à l'intérieur de laquelle les parents ne peuvent signifier leurs véritables attentes et faire part de leurs réelles préoccupations. De plus, l'école prend-elle en compte le fait que certains parents ne peuvent communiquer avec elle selon le mode écrit ?

Beaucoup de parents veulent prendre une part active à la vie de l'école. Ils demandent que leur travail d'éducateurs naturels soit complété par les efforts des professionnels de l'enseignement. Ils tiennent à ce que leurs valeurs soient respectées et leurs attentes comblées par ceux et celles à qui ils confient leurs enfants.

Malgré les structures de participation prévues par la *Loi sur l'instruction publique* et en dépit du désir bien légitime des parents de collaborer activement, à titre individuel, au cheminement de leurs enfants, le Conseil de la famille constate qu'un fossé sépare la famille et l'école. Plusieurs parents n'ont pas de véritable tribune pour faire part de leurs attentes, promouvoir leurs valeurs, échanger avec ceux et celles qui les secondent dans l'éducation de leurs enfants. D'autres hésitent à le faire, craignant même parfois la réaction des enseignantes et des enseignants.

Il importe donc de créer au plus tôt ce lieu d'échange, ce forum permettant aux éducateurs naturels et professionnels de collaborer, au bénéfice de l'apprentissage des enfants. Un changement d'attitudes doit s'opérer: l'école doit ouvrir ses portes à la famille, permettre et encourager les parents à s'approprier l'éducation de leurs enfants et les structures qui la supportent. L'école doit redevenir un service aux familles, un support, un accompagnement et un renforcement à l'oeuvre d'éducation familiale.

Dans son rapport intitulé *Préparer les jeunes au 21e siècle*, le Groupe de travail sur les profils de formation au primaire et au secondaire soutient que : «Toute politique d'éducation doit reposer sur une politique de préparation dès la petite enfance à l'école et sur une politique soutenant la famille comme lieu d'accompagnement et de renforcement du processus scolaire.»[21] Le Conseil de la famille tient à rappeler que le rôle de la famille ne saurait se limiter à celui de «lieu d'accompagnement et de renforcement du processus scolaire», puisqu'elle est et doit rester la première responsable de l'éducation de ses enfants.

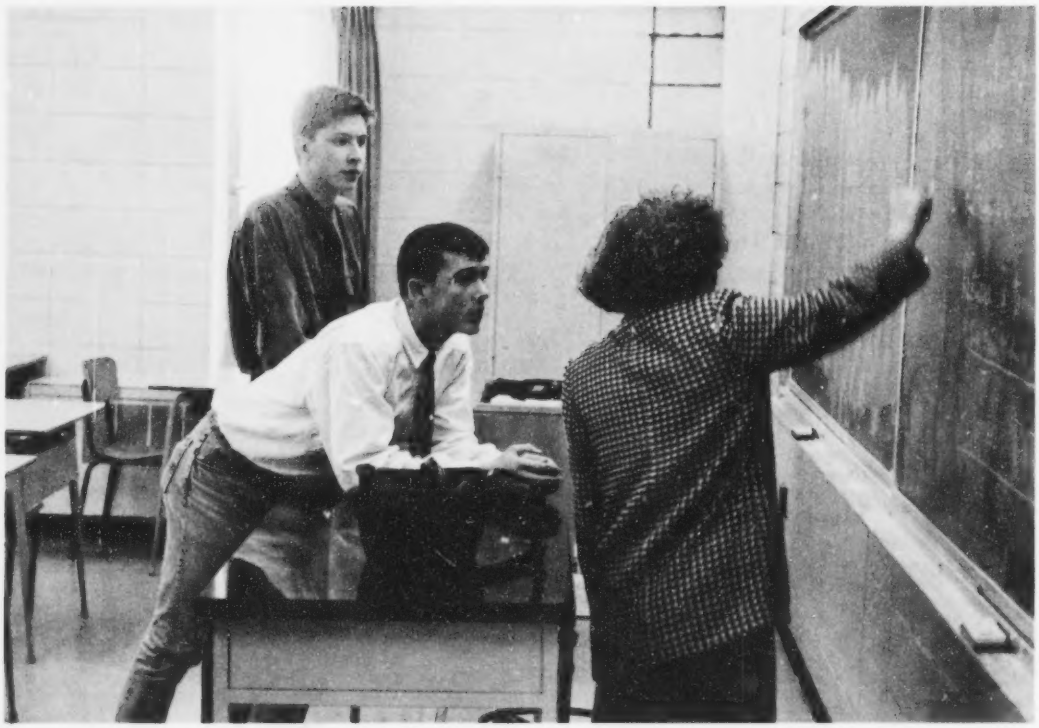

3. ESSENTIELLE APPROPRIATION DES PARENTS

La littérature américaine fait de plus en plus référence au concept d'«empowerment» lorsqu'il est question d'animation sociale, de travail en milieux défavorisés, de prise en main par la communauté. En 1981, ce concept fut appliqué au domaine de l'éducation par une équipe de chercheurs de l'Université Cornell (New-York). L'objectif poursuivi était de redonner confiance et pouvoir aux parents, de faire des parents et des enseignants des collaborateurs dans l'éducation des enfants, d'associer les familles à la démarche éducative des élèves.

Traduit en français par le terme «appropriation», l'«empowerment» est défini par les chercheurs de l'Université Cornell comme un «processus dynamique, centré sur la communauté, faisant appel au respect mutuel, à la réflexion critique, à l'entraide et à la mise en commun; par ce processus, les gens privés d'une juste part des ressources collectives acquièrent davantage de pouvoir dans la gestion de ces ressources»[22]. Dans son ouvrage *Briser l'isolement entre jeune en difficulté, éducateurs et parents*, le psychoéducateur Gilles Gendreau écrit: «Pour résumer leur conception de façon lapidaire, on pourrait dire: «Appropriation = contrôle et responsabilité». Favoriser l'appropriation, c'est donc essentiellement encourager les individus à assumer le contrôle de leur vie et à prendre leurs responsabilités»[23].

Puisque les structures institutionnelles de participation ne répondent pas adéquatement aux besoins des parents et que la participation individuelle est ardue, il apparaît essentiel de leur fournir une alternative, une porte d'entrée à l'école, une tribune leur permettant d'aborder entre eux et avec le personnel scolaire les vrais problèmes, les difficultés qu'ils rencontrent quotidiennement dans l'exercice de leurs responsabilités parentales. Ce processus de responsabilisation ou de prise de pouvoir qu'est l'appropriation, est l'élément tout désigné pour permettre aux parents de prendre le plein contrôle de l'éducation de leurs enfants et de mettre à profit leurs expériences et leurs qualités innées d'éducateurs naturels de leurs enfants.

3.1 Le rôle de l'école dans l'«empowerment»

Il appartient cependant à l'école d'engager, avant que les problèmes ne surviennent, ce processus d'appropriation auprès des parents. Si, pour plusieurs, il peut paraître menaçant de donner ce pouvoir aux parents, pour d'autres, il y va de la survie même de l'école, de l'accomplissement de sa mission première de formation des individus et de sa mission sociale qu'est leur intégration dans la société. Une mise en garde s'impose toutefois: l'appropriation par les parents ne signifie pas pour autant l'abandon par le corps enseignant des responsabilités inhérentes à sa fonction. Interrogé sur l'autonomie des familles et sur les interventions les concernant, un professeur déclare ainsi lors d'une consultation:

> *«Certaines familles nous laissent beaucoup de pouvoir entre les mains en disant «vous connaissez ça mieux que moi» ou «vous connaissez mieux notre enfant que nous, dites-nous ce que nous devons faire avec lui.» Individuellement, je retourne le pouvoir entre les mains des parents, mais d'autres enseignants tombent dans le piège où ils se verraient comme les seuls à avoir la solution. Le risque est tout aussi grand de se décharger sur les parents d'une responsabilité qui est la nôtre. Il faut sortir d'une problématique de culpabilité ou de responsabilité pour instaurer une autre dynamique avec la famille.»*

Puisque la famille représente la continuité dans le processus d'apprentissage de l'enfant, puisqu'elle favorise l'ouverture et l'éveil de l'enfant à la société à laquelle elle a su s'adapter, il est essentiel pour l'école de profiter de cet acquis familial et de favoriser l'appropriation chez les parents. L'école doit encourager les familles à reconnaître, développer et faire valoir leur expérience positive en matière d'éducation. Elle doit considérer les parents à titre de premiers responsables de la formation des enfants et s'associer aux familles pour offrir aux jeunes une formation significative qui les prépare vraiment à vivre en société.

Quelques pratiques, déjà en cours dans les écoles, pourraient favoriser une telle appropriation si elles étaient vraiment menées dans un souci de responsabilisation des parents. On peut penser aux communications officielles entre la famille et l'école lors de la réunion d'information en début d'année ou lors de la remise des bulletins en novembre et en février; aux nombreuses communications écrites

ramenées à la maison par les élèves; aux appels téléphoniques qui surprennent toujours les parents hantés par la «mauvaise nouvelle de l'école»; aux projets spéciaux pour lesquels les parents doivent bien souvent s'absenter du travail et se transformer en accompagnateurs, en souscripteurs lors d'une levée de fonds ou en surveillants de bibliothèque...

Mais il y a plus ! L'appropriation repose d'abord et avant tout sur un changement d'attitudes, sur une réelle ouverture de l'école envers les parents. Non pas une ouverture dictée par la nécessité ou par le régime pédagogique, mais une ouverture constante, habituelle, qui devient vite un mode de vie où la transparence et la collaboration représentent la règle de l'art. Le personnel scolaire doit favoriser cette ouverture. Il doit être constamment à la recherche d'occasions pour entrer en contact avec les parents, leur redonner confiance en ce pouvoir d'éducateurs qui est leur. Les parents de certaines commissions scolaires apprécient la visite que l'éducateur ou l'éducatrice du préscolaire effectue à la maison afin de rassurer les parents et l'enfant à la veille de son entrée en maternelle. Pourquoi ne pas généraliser cette démarche et l'adapter aux niveaux primaire et secondaire ? Pourquoi en sommes-nous rendus au point où un appel téléphonique de l'école ne peut être qu'annonciateur d'un problème de comportement ou d'un échec de l'élève ? Pourquoi parents et professeurs appréhendent-ils leurs réactions réciproques lors de la remise des bulletins de l'élève ? Pourquoi, en certaines circonstances, les enfants n'accompagnent-ils pas leurs parents lors de ce moment si important pour eux puisqu'il couronne des semaines et des mois d'efforts ?

Tous les moyens sont bons, tous les prétextes sont valables pour entrer en contact avec les parents. Ces échanges entre éducateurs naturels et éducateurs professionnels permettent de développer un partenariat et une complicité profitables à la formation des enfants. Une fois ces relations établies, les parents sont davantage présents auprès de leurs enfants, les accompagnent de façon plus adéquate dans la progression de leurs apprentissages, sont plus enclins à valoriser les études et le système scolaire qui les supporte. Établir une relation de confiance avec les familles et les encourager à prendre leurs responsabilités d'éducatrices constituent des démarches profitables pour l'élève, ses parents, le système d'éducation et la société dans son ensemble. L'école et la famille font partie d'un tout et, à ce titre, sont à la fois perméables et influentes à l'intérieur de leur milieu. Toute collaboration de l'école avec la famille ne peut donc qu'entraîner une plus-value sociale

s'identifiant à la prévention par une meilleure intégration de l'enfant dans la société, par le véritable exercice du pouvoir d'éducateurs des parents et par un plus grand accomplissement de la mission première de l'école qu'est la formation des élèves.

Puisqu'elle donne la parole aux parents et leur permet d'exercer leur pouvoir d'éducateurs premiers de l'enfant, l'appropriation apparaît au Conseil de la famille comme le meilleur moyen pour faire avancer l'école. Elle assure une présence familiale à tous les niveaux d'éducation et fait évoluer l'école au même rythme que la famille et que la société.

3.2 Quelques exemples

Il existe de nombreuses expériences de collaboration entre la famille et l'école qui ont pour effet de valoriser les compétences parentales et d'amorcer le processus d'appropriation. Le ministère de l'Éducation du Québec a ainsi publié, en réponse au deuxième Plan d'action en matière de politique familiale[24], un recueil intitulé *L'école et la famille, répertoire de projets novateurs réalisés en milieu scolaire*. Il s'agit là d'un document de référence simple et pratique qui s'adresse à «toute personne qui veut utiliser les compétences et les ressources de son milieu afin d'élaborer, d'implanter ou d'améliorer un ou des projets favorisant le développement harmonieux des élèves et leur réussite éducative»[25]. Il présente quatre-vingt-un projets dont plusieurs traitent de l'établissement de meilleures relations entre l'école et la famille.

À eux seuls, ces projets ne règlent certes pas tous les problèmes rencontrés par les parents. Ils en favorisent cependant l'expression et permettent aux intervenants de jouer leur rôle. La majorité de ces expériences vise ainsi à favoriser l'engagement des parents, à renforcer leur compétence parentale, à les revaloriser dans leur rôle d'éducateurs et de soutien, à accroître leur confiance en eux-mêmes et en leur enfant et à briser leur isolement. Tout en poursuivant la réussite éducative des élèves, les responsables de ces expériences misent avant tout sur le savoir-faire des parents qu'ils comptent mettre en valeur et renforcer grâce à l'intervention de l'école. En aucun cas, il n'est question de se substituer aux parents, de leur enlever cette responsabilité première qu'est l'éducation des enfants. Bien

au contraire ! Il est plutôt question de complicité entre les parents et l'école, d'échange et de communication, de propositions faites aux parents dans le but de maximiser leur participation au développement global des jeunes.

Programme à trois volets de la Commission scolaire Miguasha

À titre d'exemple de projet novateur présenté par le ministère de l'Éducation, mentionnons le programme de support aux parents mis sur pied par la Commission scolaire Miguasha (Bas-Saint-Laurent — Gaspésie — Iles-de-la-Madeleine). Ce projet qui se déroule dans les écoles primaires de la région poursuit les objectifs de valoriser les parents dans leur rôle d'éducateurs et de leur fournir les moyens d'action et les documents nécessaires à cet effet; de responsabiliser les parents par rapport à leur enfant; de permettre aux parents et à l'école de collaborer à la réussite éducative de l'élève. Il comporte une formation offerte aux parents, une au personnel enseignant sur les relations avec les parents et une rencontre d'information générale pour les parents. La formation offerte aux parents aborde les thèmes de la gestion de la période d'études à la maison, des attitudes envers l'enfant à l'école, des services offerts par l'école et du rôle de parent. Pour sa part, la formation offerte au personnel enseignant porte sur les valeurs respectives des parents et des enseignants ou des enseignantes ainsi que sur les moyens concrets pour approcher les parents. Finalement, la rencontre d'information générale porte sur la gestion de la période des devoirs et des leçons ainsi que sur les attitudes parentales envers l'enfant à l'école.

Coordonné par la psychologue de la commission scolaire, ce programme sollicite la collaboration de l'orthopédagogue, du personnel de direction de l'école, de la travailleuse sociale de même que des enseignants et des enseignantes. On estime qu'il a permis aux parents de se valoriser et de se sentir engagés dans la vie scolaire de leur enfant et au corps professoral de se sentir soutenu dans ses interventions auprès des parents. Finalement, le troisième volet du programme a permis de rejoindre l'ensemble des parents et de leur fournir de l'information de base qui favorise la réussite éducative de leur enfant.

«Éduquer ensemble»

Un autre projet de rapprochement entre la famille et l'école décrit par le ministère de l'Éducation consiste en la production d'un guide pédagogique sur le suivi personnel et scolaire des élèves par la Commission scolaire Saint-Jean-sur-Richelieu. Intitulé *Éduquer ensemble*[26], ce guide entend permettre aux directions d'écoles et au personnel enseignant de diffuser de l'information et discuter avec les parents dans un climat de détente afin d'améliorer la relation famille-école. Il s'agit d'un document pour l'animation de rencontres de parents à l'école qui propose des activités d'apprentissage permettant d'aborder les sujets suivants: les réalités familiales et scolaires, les caractéristiques et le fonctionnement général de l'école, l'enseignement des programmes, le quotidien de l'école, la psychologie de la communication, l'accompagnement et la négociation avec les instances scolaires, l'environnement et l'encadrement, l'apprentissage et les perspectives d'avenir.

Ce guide représente à la fois un instrument d'intervention utile pour le personnel enseignant et les directions d'école qui désirent s'engager dans le milieu et un manuel utile à l'animation de groupes de discussion. Ce projet favorise notamment la prise d'initiatives par des parents pour les parents en plus de faire disparaître des préjugés qui existent chez les parents et le personnel enseignant puisqu'il débouche sur les réalités familiales et scolaires.

«Comme parent, je m'implique ...»

Un autre exemple de projet présenté par le ministère de l'Éducation est le programme «Comme parent, je m'implique ...» de la polyvalente Laure-Conan de la Commission scolaire de Chicoutimi. Ce projet vise à amener les parents à exprimer leurs attentes par rapport au soutien famille-école et à leur permettre d'échanger des idées sur les thèmes qui les préoccupent dans un climat de respect. Il offre aux parents d'élèves du secondaire des stratégies d'action pour aider leurs enfants dans leur cheminement global, les valorise dans leur rôle d'éducateurs et crée des liens significatifs entre les parents afin de favoriser l'entraide. De plus, il les renseigne sur des thèmes comme la méthodologie du travail, la place des parents à l'école, les relations avec le personnel enseignant et la direction ou les relations parents-adolescents. S'adressant avant tout aux parents d'élèves du «chemi-

nement particulier», ce projet permet à ces derniers de prendre la place qui leur revient auprès de leurs enfants et de s'engager personnellement dans le projet éducatif de leur école.

«Family Matters»

Le programme «Family Matters» illustre également le phénomène de responsabilisation des parents. Issu de l'Université Cornell en 1976, ce programme met l'accent sur l'importance de la transition de l'enfant entre la maison et l'école, un passage devant se caractériser par la continuité, la communication et la coopération entre les principaux responsables de l'éducation des enfants. Pour atteindre une telle harmonie, certaines conditions doivent prévaloir: «Premièrement, pour être des partenaires, les parents et les enseignants doivent être informés, confiants, actifs et soutenus. Deuxièmement, les enseignants et les parents doivent comprendre l'importance et les exigences du rôle de chacun. Troisièmement, les structures de l'école doivent favoriser la communication entre les enseignants et les parents.»[27]

Au Québec, le programme «Family Matters» est expérimenté depuis l'année scolaire 1989-1990 par la Commission des écoles protestantes du Grand Montréal. Il consiste en une série de rencontres organisées respectivement pour les parents, les professeurs et les administrateurs scolaires, et porte le nom de «ENTRE NOUS: ma famille, l'école et moi». L'amélioration de la communication entre l'école et la famille est l'objectif premier du programme.

Les rencontres avec les parents mettent l'accent sur le rôle primordial qu'ils jouent dans l'éducation de leurs enfants, sur leur implication nécessaire au bon fonctionnement de l'école et lors de la définition du cadre pédagogique, de même que sur l'importance d'une bonne collaboration avec les professeurs. Pour leur part, les professeurs sont appelés à explorer les conditions et les méthodes favorisant une communication efficace avec les parents et à réfléchir sur la présence de ces derniers à l'école, sur l'importance de développer une empathie avec eux, et sur les différentes méthodes de résolution de conflits. Les derniers ateliers permettent enfin aux parents, aux administrateurs scolaires et aux professeurs d'é-

changer sur les problèmes vécus à l'école, d'élaborer des solutions aux difficultés rencontrées et de définir des modes de collaboration.

La Commission des écoles protestantes du Grand Montréal, qui poursuit ce programme dans une quinzaine d'écoles primaires et dans deux écoles secondaires, affecte une enseignante à plein temps à ce programme dont les effets sont bénéfiques. «ENTRE NOUS: ma famille, l'école et moi» donne en effet une nouvelle perspective à l'éducation, favorise la communication entre parents et professeurs et permet aux participants d'acquérir une plus grande confiance en soi et une meilleure connaissance de leurs besoins respectifs.

Centre Mariebourg

Fondé en 1976, le Centre Mariebourg s'est donné pour mission de prévenir l'émergence et la structuration des problèmes psycho-sociaux chez les enfants de six à douze ans. Il supporte notamment les parents dans la découverte et l'actualisation de leurs forces, de leur confiance et de leur autonomie, et leur fournit des informations relatives au développement et au comportement de leurs enfants. Il développe la compétence parentale, responsabilise et redonne confiance aux pères et mères qui s'adressent à eux. Il valorise les parents à titre de «modèles puissants qui influencent les conduites des enfants parce qu'ils sont les personnes les plus importantes pour les enfants»[28].

Au niveau communautaire, le Centre Mariebourg développe la concertation et le partenariat au bénéfice des enfants et de leurs parents. De concert avec les écoles primaires, il met ainsi sur pied des projets de prévention de l'échec scolaire et social des enfants de première année ayant pour objectif d'aider les parents à jouer un rôle actif de soutien auprès de leurs enfants. Il a également formé une équipe de bénévoles qui a pris en charge l'aide aux devoirs permettant aux enfants et à leurs parents d'aborder de façon sereine ce moment difficile de la journée. De plus, le personnel du Centre Mariebourg rencontre les parents qui siègent aux comités d'écoles et aux comités de parents, participe aux portes ouvertes des écoles primaires et renseigne les familles sur le fonctionnement de l'école.

Le Centre Mariebourg joue un rôle actif d'intermédiaire entre l'école et la famille. Au mois d'octobre 1994, il publiait *Le coeur à l'école*[29], qui se veut un guide à l'intention des parents qui vivent leur premier contact avec l'école. Cinq outils y sont présentés afin d'aider tous les membres de la famille à partir gagnants dans cette entreprise. Ce sont: connaître les défis de l'écolier de 6 ans; répondre à son besoin de sécurité; répondre à son besoin de devenir compétent; soutenir l'enfant dans ses apprentissages; établir et soutenir la communication entre la famille et l'école.

De nombreuses actions ponctuelles

Outre ces exemples, les parents ont déjà prouvé, à plusieurs reprises, qu'ils étaient capables de prendre le contrôle de certaines situations et d'introduire des changements profitables à la famille, aux élèves et à l'école. Mentionnons à titre d'exemple le maintien des dernières écoles de villages ou de quartiers, la présence de brigadiers scolaires assurant la sécurité des enfants aux abords de l'école, l'ouverture de services de garde en milieu scolaire, l'intégration d'enfants handicapés, l'organisation de l'heure du dîner à l'école, la lutte à la violence ou à la drogue. Ce ne sont ni les professeurs, ni les commissions scolaires, ni le ministère qui ont mis ces problèmes sur la place publique et exigé des solutions. Au contraire, dans tous ces cas, comme dans bien d'autres d'ailleurs, les parents ont su s'organiser et obtenir ce qu'ils souhaitaient pour leurs enfants. Ils ont assumé leurs responsabilités, pris le pouvoir, et tourné à leur avantage certaines situations conflictuelles ou dommageables pour l'éducation de leurs enfants. Bref, ils ont fait la preuve de leur habileté à s'approprier l'éducation de leurs jeunes ... et bien souvent en dehors des structures officielles de participation.

Ouverture et implication

Tous les projets de collaboration entre la famille et l'école reposent sur de fréquents contacts entre les professeurs et les parents, comportent de nombreuses séances de formation et de motivation, et débouchent sur un partage des préoccupations entre les éducateurs naturels et professionnels des jeunes. Mis en place par ou en collaboration avec le milieu scolaire, ils illustrent la capacité de ce

dernier de s'ouvrir aux parents, d'élargir sa mission éducative jusqu'à la famille et d'agir pédagogiquement avec l'ensemble d es membres. Responsabiliser les parents, leur redonner confiance en leur compétence d'éducateurs naturels et éveiller en eux ce pouvoir inné, impliquent une démarche initiale des professionnels de l'éducation, une loyauté indéfectible à l'égard des parents et une confiance absolue dans l'institution familiale. La première étape de cette démarche doit être de renseigner adéquatement les parents sur le fonctionnement de l'école et de les associer à la définition de ses objectifs afin qu'ils soient au fait des tenants et aboutissants du système auquel ils confient leurs enfants. Cette connaissance et cette ouverture de l'école leur permettent par la suite de signifier leurs attentes aux personnes concernées, d'aborder les problèmes en toute sérénité et de s'impliquer à titre de partenaires actifs dans la réussite éducative des élèves.

Les parents se sentent toutefois bousculés par leurs occupations quotidiennes et nous disent n'avoir que peu ou pas de temps à consacrer aux réunions convoquées par l'école ou aux activités d'accompagnement des élèves. Comment alors les attirer à des activités nécessitant sessions de formation ou rencontres avec le corps professoral et les directions d'écoles ? La réponse à cette question réside dans la nature même des activités proposées. Les parents assisteront à des réunions qui répondent vraiment à leurs besoins pressants, soit celui de pouvoir entrer en contact directement avec le personnel scolaire sans l'entremise de structures lourdes et complexes, celui de pouvoir collaborer adéquatement à l'apprentissage de leurs enfants, celui de pouvoir faire connaître leur point de vue et échanger sur des problèmes concrets tels le transport, le service de garde, la violence aux abords de l'école, l'insensibilité de l'institution, etc. Par contre, la plupart des parents bouderont les réunions où sera sollicitée leur participation à une structure consultative, les assemblées où seront abordés des sujets ne touchant que de loin à la réussite éducative de leurs enfants et leur participation à cet égard ou les rencontres de nature administrative tenues davantage au profit de l'école qu'au bénéfice des familles.

L'intérêt premier des parents en matière d'enseignement demeure l'action directe en faveur d'une bonne éducation de leurs enfants; faisons de cette action une priorité, et les familles n'hésiteront pas à y consacrer le temps requis.

4. PISTES DE RÉFLEXION

Toutes les expériences de rapprochement entre la famille et l'école de même que les mesures mises en place afin de les favoriser ont un effet positif sur la reconnaissance des compétences parentales et sur la prise en charge par les parents de leurs problèmes. Elles représentent un enclenchement du processus d'appropriation puisqu'une fois responsabilisés, les parents abordent l'école et le personnel scolaire avec confiance et orientent les décisions qui guident l'éducation de leurs enfants. Toutes les familles ont des forces, et les parents sont les véritables experts en ce qui a trait aux enfants; ils représentent la continuité dans la vie de leurs enfants et il leur incombe de prendre les décisions importantes concernant les membres de la famille. Est-il ainsi possible, pour l'école, de trouver meilleurs partenaires pour la réussite éducative des élèves ?

Nous avons vu que ce partenariat ne saurait être gratuit. La transparence des administrations scolaires et l'ouverture de l'école à la famille et à la communauté représentent des conditions essentielles au retour des parents. Le personnel enseignant et les directions d'écoles doivent tout mettre en oeuvre pour que ce qui est fait à l'intention des parents leur soit agréable. Ils doivent être convaincus que toutes les démarches de rapprochement avec ces derniers constituent autant d'occasions de valoriser leur rôle dans l'éducation des enfants et leur compétence pour ce faire. L'école doit reconsidérer son attitude à l'égard de ses relations avec les familles. Elle doit revoir son processus de prise de décision, réviser son mode de fonctionnement afin que les parents prennent cette place primordiale qui leur est due. Cela doit faire partie de sa mission pédagogique.

Les exemples donnés démontrent que les familles sont prêtes à s'impliquer dans les différentes activités de rapprochement mises sur pied par l'école. Elles y reconnaissent un effort d'ouverture à leur réalité et considèrent positivement toute démarche du personnel scolaire visant à encourager la collaboration entre les partenaires de l'éducation de leurs enfants. Cette préoccupation familiale, plus marquée lors du passage de l'élève du préscolaire au primaire ou du primaire au secondaire, demeure constante tout au long des cycles d'études pré-collégiales. Des problèmes de fond surgissent à tous les niveaux d'enseignement, et les parents requièrent une tribune pour pouvoir en discuter et envisager une solution.

Qu'il suffise de penser à la violence en milieu scolaire, au décrochage, à la pauvreté ou à l'intégration des communautés culturelles. Sans la collaboration des parents, aucun professionnel de l'enseignement, aucune école, aucune commission scolaire ne saurait aborder convenablement ces problèmes et y trouver une amorce de solution. La présence des parents est essentielle. Leur voix et leur expérience doivent orienter l'école dans sa recherche de moyens susceptibles d'assurer sa propre réussite.

4.1 Le troisième Plan d'action en matière de politique familiale

Le troisième Plan d'action en matière de politique familiale présente une série de mesures visant à reconnaître la compétence parentale et la nécessité d'améliorer les relations que les pères et les mères entretiennent avec l'école. L'ensemble des personnes engagées dans la préparation et la réalisation de ce plan d'action reconnaît donc implicitement le caractère d'éducateurs naturels attribué aux parents et invite l'école à profiter de cette expérience innée qui fait leur force. La majorité des organismes de la table sectorielle du réseau de l'éducation[30] qui ont participé à cette réflexion ont ainsi endossé et se sont portés garants de la réalisation d'une mesure visant spécifiquement à «accroître et favoriser davantage la participation active des parents à la vie de l'école et à la vie scolaire de leurs enfants dans le but d'assurer leur réussite éducative.» Quelle profession de foi à l'égard de la capacité des familles d'intervenir positivement dans la réussite éducative des enfants, doublée d'une reconnaissance des difficultés qu'éprouve le système à associer les parents à sa démarche !

D'autres mesures de *Familles en tête 1995-1997* [31] invitent, de plus, l'école à s'ouvrir davantage à son milieu et à compter sur les forces en présence afin de favoriser la réussite des élèves. La connaissance des ressources communautaires locales et la diffusion de modèles d'entraide de parents, conçus et réalisés en milieu scolaire, se présentent alors comme des moyens pour favoriser cette ouverture. Non seulement l'école doit-elle accueillir les parents, mais elle doit se montrer perméable aux influences du milieu à l'intérieur duquel elle s'inscrit.

4.2 Donner la place aux parents

Le Conseil de la famille reconnaît la compétence parentale. Il croit également que le système d'éducation dont s'est doté le Québec renferme les éléments nécessaires à son succès et que les personnes qui y oeuvrent ont les capacités requises pour accomplir leurs tâches. Il constate de plus que de nombreux efforts sont actuellement menés afin de faire tomber cette barrière qui existe entre la famille et l'école.

La famille a su s'adapter aux bouleversements sociaux des dernières décennies. Les parents sont et demeureront toujours les premiers éducateurs des enfants. Ils représentent pour eux ce point d'ancrage, cette valeur sûre à laquelle ils feront référence tout au long de leur vie. Pour leur part, les enseignants et les enseignantes possèdent les habiletés et la formation requises pour fournir adéquatement aux élèves les connaissances de bases nécessaires à leur devenir. Il importe donc maintenant qu'il y ait un meilleur arrimage entre l'école et la famille, que l'une sache profiter de l'autre et que s'engage un dialogue dont les retombées ne pourront être que positives pour les jeunes. Plus que jamais, l'école doit se mettre à l'écoute des parents.

Mais pour ce faire, un changement d'attitudes et de pratiques s'impose. L'école ne doit plus apparaître comme la chasse gardée des professionnels de l'enseignement, des administrateurs et des spécialistes. Elle doit se tourner davantage vers les parents, reconnaître leur compétence, leur offrir une tribune d'où ils pourront signifier leurs attentes et présenter leurs valeurs. **S'ouvrir aux familles, développer le réflexe *Penser et agir famille*, tel est le premier défi que doit relever le système d'éducation en cette fin de siècle.** C'est en ce sens, afin de favoriser le retour des parents à l'école, qu'un nouveau mode de participation des parents doit être défini.

Le Conseil de la famille constate que les structures mises en place par la *Loi sur l'instruction publique* ne répondent pas de façon satisfaisante à tous les utilisateurs et qu'elles ne favorisent guère l'ouverture de l'école à la famille. Les parents nous l'ont dit à plusieurs reprises: les mécanismes de participation prévus apparaissent comme un frein plutôt qu'une incitation à s'impliquer dans la vie de l'école et dans la vie scolaire de leurs enfants.

Par ailleurs, les exemples nous prouvent qu'en dépit de ces mêmes structures, d'autres parents réussissent à s'impliquer dans la vie de l'école et à faire du passage de leurs jeunes en classe une expérience positive. Dans ces cas, l'école a su s'ouvrir aux familles, écouter les parents et animer les mécanismes de participation de façon à ce qu'ils répondent véritablement aux besoins de la clientèle. Bref, elle a su favoriser l'appropriation des parents, leur donner le pouvoir sur l'éducation de leurs enfants.

Les enjeux de l'éducation au Québec sont de taille. Dans ce contexte des États généraux sur l'éducation, le Conseil de la famille insiste sur l'importance d'écouter les familles et de leur accorder une place de choix dans ce débat de société. La famille québécoise en a long à dire sur l'éducation de ses enfants. Les attentes sont nombreuses et l'insatisfaction est de taille. Mais, également, les solutions mises de l'avant par les familles abondent et font preuve d'une originalité et d'une audace qui traduisent bien la compétence de ceux et celles qui assument fièrement leur tâche d'éducateurs premiers des enfants.

Les parents veulent se faire entendre sur l'école de demain. Aucun organisme, à lui seul, ne saurait présenter avec justesse et de façon exhaustive leur vision de l'école et des relations qu'ils veulent entretenir avec elle. **C'est pourquoi le Conseil de la famille considère important que le ministre de l'Éducation du Québec, ainsi que les membres de la Commission des États généraux sur l'éducation, accordent aux parents cette place qui leur est due et qu'ils mettent en oeuvre tous les moyens requis afin de susciter chez eux cette participation significative à l'édification de l'école de demain.** Il apparaît opportun au Conseil de la famille que le débat sur l'éducation au Québec s'ouvre à la communauté et s'enrichisse de la vision de sa clientèle première que constitue la famille québécoise.

Cette expression des besoins des parents sera à coup sûr teintée d'une couleur locale ou régionale, culturelle ou sociale. Les attentes des familles des régions densément peuplées pourront ainsi différer grandement de celles des familles des régions rurales. Il ne faudra donc pas se surprendre de constater que la façon de voir l'école des uns puisse être distincte, voire opposée à celle des autres. Afin de répondre aux attentes de l'ensemble de ces familles, le Conseil de la famille considère qu'une plus grande souplesse est requise dans la mise en place et dans

la gestion des structures qui régissent l'école. Est-il vraiment nécessaire d'avoir une structure uniforme pour une population si diversifiée ? Pourquoi retenir toute initiative au profit de la norme ? Ne serait-il pas préférable de laisser les familles modeler l'école selon des aspirations qui s'inscrivent dans un territoire et dans un contexte particuliers ? Ne permettrions-nous pas ainsi aux parents de choisir l'école qui leur convient le mieux en fonction de critères qui leur sont propres ? Dans le cadre des États généraux sur l'éducation, **le Conseil de la famille invite donc tous les intervenants de l'éducation au Québec à reconsidérer la rigidité du système scolaire et à faire preuve de souplesse, d'écoute et d'imagination lors de la redéfinition de l'école et de toute structure visant à la supporter.** Les structures scolaires ne doivent plus être un frein mais une condition facilitante à la participation et l'implication des parents dans la vie de l'école et dans le cheminement scolaire de leurs enfants.

Finalement, le Conseil de la famille estime qu'il appartient à l'école de favoriser l'appropriation des parents. Puisqu'elle s'est, au cours des ans, attribué le monopole de la formation des enfants, elle doit maintenant en partager l'exercice et habiliter les familles à jouer adéquatement leur rôle. Même si les parents ont les compétences requises pour assumer cette tâche, il importe en effet qu'ils soient accueillis, stimulés et soutenus convenablement par l'école. En un mot l'école doit se faire la partenaire des parents, travailler pour eux et avec eux. **Le Conseil de la famille souhaite ainsi que les États généraux sur l'éducation représentent pour l'école l'occasion de donner du pouvoir aux parents et de les équiper afin qu'ils soient en mesure de s'approprier véritablement l'éducation de leurs enfants.** Les parents se sont malheureusement trop habitués à la présence de l'école dans l'éducation de leurs enfants. Il est temps que cette dernière se tourne vers les parents, les écoute et les associe à toute démarche éducative destinée à leurs enfants.

Le Conseil de la famille insiste pour que la Commission des États généraux sur l'éducation considère les parents et les familles comme des acteurs premiers dans la démarche de réflexion et lors de la reformulation du système d'éducation au Québec.

CONCLUSION

Bon nombre de familles québécoises sont insatisfaites de l'école que fréquentent leurs enfants et de l'enseignement qui leur est offert. Au moment où le Québec engage un débat de société sur l'éducation, il importe de tenir compte de leurs préoccupations.

Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants et, à ce titre, ils exercent sur eux une influence considérable. Lorsque l'enfant atteint l'âge de six ans, ils peuvent compter sur le support de l'école pour accomplir leur tâche. Ils n'en perdent pas pour autant leur compétence : ils délèguent tout simplement une partie de leurs responsabilités aux enseignantes et enseignants qui, en accord avec eux, complètent l'éducation des enfants.

Les parents veulent participer à la formation scolaire de leurs enfants. Que ce soit de façon individuelle ou collective, ils veulent se voir reconnaître comme premiers éducateurs de leurs enfants. Individuellement, ils veulent entretenir un contact étroit et significatif avec les professeurs; ils souhaitent pouvoir les rejoindre facilement, être capables d'échanger avec eux sur le cheminement de leur enfant, être habilités à accompagner leur fils ou leur fille dans leur travail scolaire à la maison. De façon collective, les familles sont également prêtes à investir temps et efforts dans des structures mises en place afin de faciliter leur participation à la vie scolaire. Faut-il cependant que celles-ci soient vraiment significatives, qu'elles permettent aux parents d'aborder les problèmes qui les préoccupent réellement et qu'elles leur donnent l'occasion de participer activement à la vie de l'école.

L'implication des parents passe par l'ouverture de l'école à la famille. Les écoles primaires et secondaires ne doivent plus être la chasse gardée des professionnels de l'enseignement, des spécialistes et des administrateurs. Il faut que les parents y détiennent une place de choix, qu'ils puissent à la fois y faire valoir leur savoir-faire inné et y chercher le soutien requis pour accompagner les enfants dans leur apprentissage. Les familles ont beaucoup à donner et à recevoir de l'école. Elles le feront dans la mesure où l'école et le personnel qui y oeuvre seront accueillants à leur égard, qu'ils respecteront leurs valeurs et leur apport,

et qu'ils leur offriront les outils nécessaires au plein épanouissement de leur compétence parentale. En effet, les familles doivent être soutenues lors de périodes difficiles, informées des nouvelles méthodes pédagogiques, instruites sur le fonctionnement de l'école et sur la façon de procéder du personnel scolaire. Telle est la quote-part que l'école doit verser à l'institution familiale.

La preuve en est faite: ouvrir l'école aux parents et faciliter chez eux l'appropriation sont profitables pour les enfants, la famille, l'école et la société. Pour y arriver, il est essentiel d'entendre ce que les parents ont à dire et de les soutenir dans la mise en place d'une façon de faire répondant véritablement à leurs attentes et leurs aspirations. Il appartient donc à tous de faire de cette entreprise un projet collectif et d'offrir ainsi à nos enfants et nos familles toutes les chances de réussite qu'ils peuvent souhaiter.

Car, d'une ouverture empressée de l'école à la famille découlera une implication active des parents à la vie scolaire.

Telle est l'incontournable condition de la réussite éducative des enfants en ce tournant de siècle.

NOTES ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Hervé ANCTIL, La vie format familial, Montréal, Éditions du Méridien, 1994, p. 109.

2. Richard CLOUTIER et André RENAUD, Psychologie de l'enfant, Boucherville, Gaëtan Morin Éditeur, 1990, p. 612.

3. QUÉBEC (Province), Loi sur le Conseil de la famille, L.R.Q., chapitre 6, 1988.

4. Terrence R. MORRISON, «Pour un apprentissage authentique: réconcilier les familles et l'éducation», dans Les politiques gouvernementales face aux familles canadiennes en transition, Ottawa, L'Institut Vanier de la famille, 1994, p. 54.

5. QUÉBEC. CONSEIL DE LA FAMILLE, Penser et agir famille. Guide à l'intention des intervenants publics et privés, Québec, Le Conseil, 1989, 65 p.

6. Richard CLOUTIER et André RENAUD, op. cit., p. 617 et suivantes.

7. QUÉBEC. CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, Les enfants du primaire, Québec, Le Conseil, 1989, p. 5.

8. ASSOCIATION DES CENTRES JEUNESSE DU QUÉBEC, BUREAU QUÉBÉCOIS DE L'ANNÉE INTERNATIONALE DE LA FAMILLE ET CENTRE DE RECHERCHE SUR LES SERVICES COMMUNAUTAIRES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL, Enquête ados, familles et milieu de vie. La parole aux ados, Montréal, 1994, p. 119.

9. QUÉBEC. CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, Être parent d'élève du primaire: une tâche éducative irremplaçable, Québec, Le Conseil, 1994, 92 p.

10. Richard CLOUTIER, «L'apprentissage: au centre des relations entre l'école et la famille», dans Vie pédagogique, numéro 89, mai-juin 1994, Québec, ministère de l'Éducation, p. 20-22.

11. Lise SAINT-LAURENT et al., «Enquête sur la collaboration famille-école», dans Revue canadienne de l'éducation, volume XIX, fascicule 3, 1994, p. 270 à 286.

12. Liliane LACROIX, «Le père québécois se perçoit d'abord comme un éducateur», dans La Presse, 110e année, numéro 180, 23 avril 1994, p. A 1 et A 2.

13. Louise DESPARD-LÉVEILLÉE et al., Forum sur la famille. Présentation des tables multisectorielles régionales les 22 et 23 février 1995, Commission scolaire des Manoirs, 1995, p. 11-12.

14. Kenneth GEORGE et Diane de COURCY, «L'école publique montréalaise est bel et bien en crise», dans Le Devoir, volume LXXXVI, numéro 25, 31 janvier 1995, p. A 7.

15. QUÉBEC. COMITÉ DE CONSULTATION SUR LA POLITIQUE FAMILIALE, Rapport du Comité de la consultation sur la politique familiale, première et deuxième partie, Québec, Le Comité, 1986.

16. Le Conseil de la famille a abordé le thème famille-école lors de son forum régional de Saint-Félicien en 1989, de Hull en 1990, d'Iberville en 1991, de Rimouski en 1992 et de Saint-Georges de Beauce en 1993.

17. CONSEIL SCOLAIRE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL, Les familles pauvres avec enfants en milieu montréalais. Réactions du Conseil scolaire sur le rapport sur la mise en oeuvre de la Loi sur le Conseil de la famille, Montréal, Le Conseil, mars 1994, 19 p.

18. Alain RODIER, «Par la porte d'en arrière», dans L'intégration, mai-juin 1994, p. 3.

19. En 1992, le Conseil permanent de la jeunesse adressait un Avis au ministre de l'Éducation visant à accroître la réussite et à prévenir l'abandon scolaire intitulé «Raccrocher» l'école aux besoins des jeunes.

20. COMITÉ RÉGIONAL DE L'ANNÉE INTERNATIONALE DE LA FAMILLE DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN, Rapport 1993 ... 1994 .... Famille au coeur ... des gens du Saguenay-Lac-Saint-Jean, Le Comité, p. 17.

21. QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, Préparer les jeunes au 21e siècle. Rapport du groupe de travail sur les profils de formation au primaire et au secondaire, Québec, Le Ministère, 1994, p. 13.

22. Adaptation du texte «Empowerment through family support» paru dans Networking Bulletin, volume 1, numéro 1, octobre 1989, Université Cornell, États-Unis.

23. Gilles GENDREAU, Briser l'isolement entre jeune en difficulté, éducateurs et parents, Montréal, Sciences et culture, 1993, p. 154.

24. QUÉBEC. SECRÉTARIAT A LA FAMILLE, Familles en tête. 2e plan d'action en matière de politique familiale 1992-1994, Québec, Le Secrétariat, 1992, 51 p.

25. QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, L'école et la famille. Répertoire de projets novateurs réalisés en milieu scolaire, le Ministère, 1994, p. 7.

26. Marie-Andrée DION et Michel BLAIS, Éduquer ensemble. Guide pédagogique sur le suivi personnel et scolaire des élèves, Saint-Jean-sur-Richelieu, Commission scolaire Saint-Jean-sur-Richelieu, 1992, 288 p.

27. COMMISSION DES ÉCOLES PROTESTANTES DU GRAND MONTRÉAL, La communication entre la famille et l'école. Entre nous, ma famille, l'école et moi, Adaptation du texte «A Cooperative Communication Between Home and School Program: A Family Matters Project», janvier 1994, p. 7.

28. Odette OUELLET, Centre Mariebourg, Bilan annuel d'activités 1993-1994, Montréal, Corporation Foyer de Mariebourg, 1994, p. 10.

29. CENTRE MARIEBOURG, Le coeur à l'école, Montréal, Le Centre, 5 fascicules, 1994.

30. Association québécoise des commissions scolaires, Association des directeurs et directrices généraux des commissions scolaires protestantes du Québec, Association des directeurs généraux des commissions scolaires du Québec, Centrale de l'enseignement du Québec, Fédération des associations de l'enseignement privé, Fédération des comités de parents de la province de Québec, Fédération des commissions scolaires du Québec, Fédération québécoise des directeurs et des directrices d'établissements d'enseignement.

31. QUÉBEC. SECRÉTARIAT À LA FAMILLE, Familles en tête 1995-1997. Plan d'action des partenaires en matière familiale, Québec, Le Secrétariat, 1995, 137 p.

PERSONNES RENCONTRÉES AU COURS DE L'ÉLABORATION DE CE DOCUMENT DE RÉFLEXION

- Madame Denise Boucher, Sainte-Foy
- Madame Monique Dubé, Montréal
- Monsieur Claude Dubois, Québec
- Monsieur Yves Dussault, Charlesbourg
- Madame Lyn Faust, Montréal
- Monsieur Bernard Guay, Montréal
- Madame Jacinthe Harton, Québec
- Madame Deborah Hook, Charlesbourg
- Madame Jacqueline E. Kavanaght, Brossard
- Madame Suzanne Lamy, Québec
- Madame Danielle Landry, Montréal
- Madame Carole Paradis, Québec
- Madame Hélène Pilon, Brossard
- Madame France Sarault, Charlesbourg
- Monsieur Benoit Savard, Sainte-Foy
- Madame Claire Thibodeau, Brossard

... et toutes les personnes qui ont exprimé leurs préoccupations lors des forums régionaux du Conseil de la famille.

COMPOSITION DU CONSEIL DE LA FAMILLE

1995

MEMBRES

FORTIN, Bernard
Président
Charlesbourg

FITZPATRICK, Joan K.
Conseillère pédagogique
à la retraite
Commission des écoles protestantes du Grand Montréal
Westmount

GEORGE, Kenneth
Commissaire
Mouvement pour une école moderne et ouverte à la C.E.C.M.
Montréal

GIRARD, Suzanne
Coordonnatrice des programmes d'équité en matière d'emploi
Banque Nationale du Canada
Longueuil

JEDWAB, Jack
Directeur général
Congrès juif canadien
Montréal

LACASSE, Jean-Pierre
Directeur général
Carrefour Adaptation Québec
Shannon

TESSIER, Monique
Vice-présidente
Chef des services en adaptation sociale
Régie régionale
de Montréal-Centre
Montréal

MEMBRE D'OFFICE

BAZIN, Jean-Louis
Secrétaire à la famille
Beauport

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

LAMOUREUX, Jean-Pierre
Charlesbourg

Gouvernement du Québec
Conseil de la famille